

TS.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009 - 004 DU 13 JANVIER 2009

Portant abrogation du décret n° 2008-744 du 31 décembre 2008 portant nomination de Monsieur Urbain Karim da SILVA en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n° 2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2008-744 du 31 décembre 2008, portant nomination de Monsieur Urbain Karim da SILVA en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 janvier 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret 2008-744 du 31 décembre 2008 portant nomination de Monsieur Urbain Karim da SILVA en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

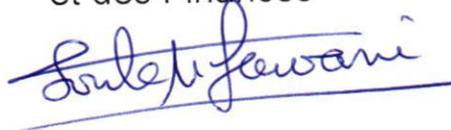
Fait à Cotonou, le 13 janvier 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 29 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP
3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 01 JO 1.-